

Catégories de CACES® R.484

Nos compétences en formation

- Notre organisme est habilité à dispenser des formations préalables aux tests pour toutes les catégories de CACES® R.484 (commandes au sol et en cabine), ainsi que des formations à la conduite en sécurité pour tout appareil assimilé (tels que les palans) exclu du dispositif CACES® par l'Assurance Maladie.

Nos compétences en test CACES®

- Notre organisme est certifié pour organiser des tests CACES® R.484 en catégorie 1 (commande au sol) mais pas en catégorie 2 (commande en cabine).

Pour plus de précision

- Voir l'annexe 1 de la Recommandation R.484 :
 - Aux § A1-1 & 2 pour davantage d'informations sur les appareils concernés et exclus.
 - Au § A1-4 pour les caractéristiques des appareils dits « représentatifs de leur catégorie », et qui doivent obligatoirement être utilisés lors des épreuves pratiques.

Exemples de ponts roulants et portiques concernés par le CACES® R.484

